

achever ses notes sur Regnier. Il employa les vacances de 1721 à conférer toutes les éditions qu'il put recouvrer de cet ancien auteur, dont il parvint à rétablir le texte dans toute sa pureté. Débarrassé de cette partie, la plus importante et la plus utile de son travail, mais en même temps la plus ennuyeuse et la plus difficile, il y ajouta des notes pour l'éclaircir; mais elles ne furent pour lui qu'une espèce d'amusement, et le public était à la veille de jouir du fruit de ses recherches à cet égard, lorsqu'il fut nommé administrateur de l'Hôtel-Dieu de la ville de Lyon, en 1722. Les devoirs inséparables de cette nouvelle fonction étaient incompatibles avec des travaux littéraires. Brossette ne tarda pas à s'en apercevoir; et, dès ce moment, il abandonna les siens pour se consacrer tout entier au service des pauvres de cet hôpital, dont il embrassa plus d'une fois la défense avec un zèle qui lui mérita les justes applaudissements de ses supérieurs et de ses confrères.

Rendu à lui-même, au bout de deux années, en 1724 (1), il se remit à travailler avec ardeur à son commentaire, mais ce ne fut pas pour long-temps. La voix publique l'appela, en 1727, à la place d'avocat-recteur de l'hôpital général de la Charité, qu'allait quitter Bertin, auquel il n'était pas possible de donner un plus digne successeur que Brossette, dont les talents, dont le crédit auprès du maréchal de Villeroy étaient généralement connus de toutes les personnes qui composaient alors le bureau de cette maison. Chargé, en conséquence, de ses intérêts les plus chers, il fut peu de temps après au mois de mai 1728, envoyé à Paris, où il obtint non-seulement la confirmation des anciens privilèges de la Charité, mais encore des lettres-patentes du roi (septem-

(1) M. Et. Dagier, *Hist. chron. de l'hôpital-général et grand Hôtel-Dieu de Lyon*, t. II, p. 77, marque bien la sortie de Brossette, mais ne donne aucun des documents que nous venons d'emprunter à Cizeron-Rival, *Récréations litt.*, p. 250—1.